COMMUNE DE LANRIVAIN
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201156-20251203-D2025_042-DE

Séance du 03 décembre 2025

Date de la convocation	**26/11/2025**	**Nombre de Conseillers en exercice**	**9**
Date d'affichage	**26/11/2025**	**Nombre de Conseillers présents**	**8**
		Nombre de Conseillers votants	**9**

L'an deux mil vingt-cinq, le 03 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de LANRIVAIN, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente en séance publique sous la présidence de M. Philippe LE JONCOUR, Maire.

Présents : Mr Philippe LE JONCOUR, Mme Fabienne PAMPANAY, Mr Alain JOANNOT, Mme Zofia PINSON, Mme Anne LE GALL, Mr Bruno RAOULT, Mme Héléna MORVAN, Mr Denis CHÉLIN.

Absents excusés : Mme Sylvie STEUNOU a donné procuration à Mr Philippe LE JONCOUR.
Absents :
Secrétaire de séance : Mr Alain JOANNOT
Secrétaire de séance adjoint : Mr Bruno RAOULT

Délibération n° D2025-042

Demande de financement au titre du fonds de concours de la communauté de communes du Kreiz Breizh- pour le projet de :

« Aire de jeux et de loisirs – place des marronniers – 22480 LANRIVAIN »

Présentation résumée du projet :

Le Maire informe le Conseil municipal que plusieurs familles, notamment avec de jeunes enfants, ont sollicité la commune pour la création d'un espace de jeux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, considérant l'intérêt de disposer d'un tel équipement pour les habitants, décide d'acquérir une structure de jeux adaptée et conforme aux normes en vigueur.

Le Conseil autorise Monsieur le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Vu le plan de financement de l'opération présenté ci-dessous :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT	%
Détail des principaux postes de dépenses		***Détails des principaux postes de recettes***		
Structure - SDU	20 000.00	**Subventions:**		
Location mini-pelle – LJ Maintenance	269.70	Etat (précisez)	0	
		Région (précisez)	0	
		Département (précisez)	0	
		Communauté de Communes du Kreiz-Breizh	10 134.85	50%
		Fonds européens (précisez)	0	
		Autres (précisez)	0	
		Commune (min. 20%)	10 134.85	50%
Total des Dépenses	**20 269.70**	**Total des Recettes**	20 269.70	100%

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-212201156-20251203-D2025_042-DE

Vu le pacte financier et fiscal de la Communauté de Communes instaurant un dispositif de fonds de concours communautaire approuvé par délibération du conseil municipal du «18 juin 2025»,

Vu le règlement général de fonds de concours approuvé par délibération du conseil municipal du « 18 juin 2025 »,

Après avoir entendu le rapport de Mr Philippe LE JONCOUR, maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- Valide le projet, le plan de financement et le calendrier de l'opération présentée ci-dessus

- Demande à bénéficier des aides au titre du fonds de concours de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh

- Autorise le Maire à signer tout acte nécessaire à la réalisation de cette affaire, y compris à produire un nouveau plan de financement, la commune s'engageant à assurer l'autofinancement restant après déduction de l'ensemble des contributions, dans le respect des règles de chacun des fonds sollicités

Acte rendu exécutoire
Après dépôt à la Préfecture
Le
Et publication ou notification
Le

La secrétaire de séance,
Alain JOANNOT.

Le Maire,
Philippe LE JONCOUR.

MAIRIE DE LANRIVAIN R.F. (Côtes d'Armor)